

n° **39**
Mars 2018



À LA UNE 1-5

ACTUALITÉS 6

AGENDA 7-9

À LIRE/À VOIR 10-11



Le commerce et l'artisanat au cœur de la revitalisation des centres-villes

La fragilisation des commerces de centre-ville est le révélateur d'une dévitalisation qui touche en France principalement les villes moyennes. Le plan gouvernemental "Action cœur de ville", dont la DGE est chargée de piloter le volet "commerce", contribuera à restaurer leur dynamisme.

EN CHIFFRES

23 %

des Français résident dans des villes moyennes (20 000 à 100 000 habitants). Ces villes hébergent 26 % de l'emploi total en France et 1/3 des établissements de santé français*.

* Sources : études du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

10 %

de vacance commerciale, en moyenne, sont relevés dans les villes moyennes en France, contre 7,2 % en 2012. Le taux de cette vacance est, depuis 2017, identique en moyenne en périphérie et dans les centres-villes.

5

milliards d'euros sur 5 ans seront mobilisés par le Gouvernement pour la mise en œuvre du plan "Action cœur de ville".

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

DR



Laurent Weill

DGE, adjoint à la sous-directrice du commerce, de l'artisanat et de la restauration

laurent.weill@finances.gouv.fr

« La revitalisation des centres-villes passe par une réponse, à la fois souple et globale, de l'État et de ses partenaires aux besoins opérationnels exprimés par les villes. »

Le constat a été dressé par plusieurs études : malgré la résilience de certaines villes, la vacance commerciale a augmenté au cours de ces dernières années, dans le centre des villes de moins de 200 000 habitants, et plus fortement encore dans celles de moins de 100 000 habitants. Le phénomène est particulièrement marqué à l'intérieur d'une portion du territoire qui s'étend du sud-ouest¹ jusqu'au nord-est de la France, en englobant une large part du centre du pays. L'Ouest de la Bretagne est également concerné. De nombreuses villes moyennes situées dans ces zones connaissent un taux de vacance commerciale allant de 7,5 % à plus de 15 %, quelques-unes dépassant même les 20 % (Vierzon, Moulins, Béziers).

Traiter un ensemble de facteurs

La vacance commerciale ne peut toutefois être considérée comme la cause des difficultés de nombreuses villes moyennes. Elle en est plutôt un révélateur, dans un faisceau d'indicateurs concordants liés à la démographie, à l'emploi, aux services publics, à l'équilibre entre l'offre commerciale du centre-ville et celle de la périphérie, au logement, au foncier... Traiter la question de la vacance commerciale revient donc à agir simultanément sur tous ces facteurs. C'est précisément l'objet du plan gouvernemental "Action cœur de ville" (ACV), annoncé lors de la conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017. La philosophie générale du plan ACV consiste à mobiliser l'ensemble des ministères et opérateurs concernés pour répondre aux besoins opérationnels des villes moyennes, avec la plus grande souplesse possible, en mettant en place, dans le cadre contractuel d'une "opération de revitalisation du territoire" (ORT), les conditions et les moyens favorisant leur capacité à restaurer leur attractivité.

La DGE en charge du volet "commerce"

Dans cette perspective, la DGE est chargée du pilotage du volet "commerce" du plan ACV. Ce volet décline des actions de nature à soutenir le développement d'activités commerciales et artisanales viables et pérennes dans les centres-villes concernés. Sept grandes mesures sont prévues. Elles visent à éclairer les diagnostics et surtout à mettre en place des moyens opérationnels permettant aux acteurs locaux d'agir efficacement en fonction de leur contexte. Parmi ces mesures, le FISAC³ sera réorienté, en faveur des villes bénéficiant du plan ACV, vers des projets d'ingénierie commerciale et de soutien à la transformation numérique des entreprises. Ce dernier point répond à des enjeux cruciaux de compétitivité au regard du développement des nouvelles formes de vente (e-commerce) et de nouveaux modèles économiques tels que l'achat ou la réservation à distance. En parallèle, la DGE va lancer et piloter une étude approfondie sur la vacance commerciale afin d'éclairer les décisions de l'État et de ses partenaires (élus locaux, fédérations de commerçants, aménageurs et promoteurs,...). Une mission est en outre confiée par le Premier ministre à l'Inspection générale des finances (IGF) pour poser les bases d'une évolution de la fiscalité locale du commerce. La DGE est aussi chargée d'organiser le suivi du volet commerce du plan ACV, dans le cadre de la section centre-ville de la commission de concertation du commerce (3C).



En prise directe avec le terrain

L'une des autres mesures portées par la DGE va consister à soutenir le développement du métier de manager de centre-ville, ainsi que la montée en compétence homogène de ces managers par des actions de formation adaptées (lire aussi l'interview de Robert Martin, président du Club des managers de centre-ville). Par ailleurs, le portail internet d'information de la DGE coeurdeville.gouv.fr va être transformé en une plateforme interministérielle de dépôt et d'orientation des projets de revitalisation des villes moyennes. La DGE a également travaillé, dans le cadre du projet de loi ELAN relatif à l'évolution du logement et l'aménagement numérique, à une mesure d'incitation et de simplification consistant à supprimer l'obligation d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) dans les centres-villes bénéficiant d'une opération de revitalisation du territoire. Cette mesure vise à favoriser les projets d'envergure qui seraient de nature à renforcer l'attractivité de ces centres et qui pourraient jouer un rôle de "locomotive" pour les commerces de proximité existants. L'offre de services et les produits de qualité de ces derniers pourraient être ainsi valorisés. Le même projet de loi ouvrira enfin la possibilité de suspendre temporairement l'examen des demandes d'autorisations d'exploitation commerciale (AEC) par les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC), pour les équipements commerciaux de plus de 1 000 m² situés en périphérie du centre-ville principal de l'ORT. L'objectif de cette mesure est de préserver les investissements réalisés en centre-ville dans le cadre du plan ACV et leurs effets sur la revitalisation des commerces de proximité, dans le respect du droit européen et de la liberté d'entreprendre.

1. À l'exception des métropoles de Bordeaux et Toulouse et de quelques villes moyennes de la région (Périgueux, Cahors, Bayonne, entre autres).
2. Procos : Le palmarès des centres-villes - Janvier 2017
3. Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

Pour en savoir plus :

- Sur l'action de la DGE dans le cadre du plan "Action Cœur de ville" :
<https://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur le plan gouvernemental "Action cœur de ville" :
<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr>
- Sur les suites du plan "Action cœur de ville" (rapport Marcon) :
le rapport : <https://www.entreprises.gouv.fr>
le communiqué de presse : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr>
- Sur la répartition géographique des centres-villes les plus dynamiques :
<https://images.lesechos.fr>

▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **À l'exception de certaines villes résilientes, l'hyper-centre des villes moyennes souffre d'une asthénie croissante, marquée notamment par l'augmentation de la vacance commerciale.**
- **Le plan gouvernemental "Action cœur de ville" (ACV) vise à redynamiser ces centres-villes en s'attaquant aux dysfonctionnements multifactoriels qui les pénalisent.**
- **La DGE est chargée du volet "commerce" dans la mise en œuvre du plan ACV, à travers la déclinaison de sept mesures principales.**



William Koeberlé

Président du Conseil du commerce de France (CdCF), premier vice-président de la Commission de concertation du commerce (3C)

« Il faut rééquilibrer la fiscalité du commerce avec des dispositifs assis sur la vente plutôt que sur la surface de vente. »

Le CdCF coordonne l'action de 30 fédérations de commerçants. Il représente un secteur qui compte 885 000 entreprises et 3,5 millions d'emplois. Son président est, à ce titre, le premier vice-président de la Commission de concertation du commerce (la 3C) dont la mission est d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation du commerce en France. La section de la 3C dédiée à la revitalisation des centres-villes est ainsi chargée du suivi du volet commerce du plan "Action cœur de ville".

Ce plan vous semble-t-il adapté pour atteindre ses objectifs de revitalisation commerciale des centres-villes ?

Il montre la bonne direction en considérant qu'il s'agit d'une problématique globale incluant aussi les questions du logement, des services publics, etc., et qu'il faut prendre en compte les situations locales. Maintenant, avec 5 milliards d'euros débloqués sur cinq ans, on parle d'accompagner une vingtaine de villes par an. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, ce dispositif est l'un des outils à disposition des acteurs locaux. Il est clair qu'il faudra aller plus loin en prévoyant d'autres dispositifs permettant de mobiliser d'autres sources de financement.

En ce qui concerne les commerces, vous avez, lors des concertations menées en 2017, insisté sur les questions fiscales

C'est en effet un élément central. Nous avons aujourd'hui, avec la Tascom et autres taxes locales, une fiscalité essentiellement assise sur le foncier, inéquitable pour le commerce physique vis-à-vis du commerce en ligne. Il faudrait rééquilibrer la balance avec une fiscalité davantage assise sur la valeur ajoutée ou la vente. Et sur le plan offensif, il faudrait un mécanisme permettant à tous les commerçants de réaliser les investissements nécessaires pour développer une stratégie omnicanale. Par ailleurs, lorsque l'on parle de vacance commerciale, il est reproché aux propriétaires de ne pas louer leurs locaux. Mais c'est souvent parce qu'ils n'y parviennent pas. Agissons positivement en faisant bénéficier d'avantages fiscaux ceux qui investissent pour pouvoir louer.

Vous venez d'évoquer des distorsions entre commerce physique et commerce numérique. Comment concilier la relation commerciale physique de proximité et l'évolution numérique ?

Il ne faut surtout pas opposer les choses mais au contraire rechercher une harmonie. Aujourd'hui, l'essentiel du commerce devient omnicanal. Cela repose sur trois volets : la vitrine commerciale sur internet, le *click and collect* et la vente en ligne. Or la moitié des commerçants n'a pas de site internet, alors que 80 % des clients qui souhaitent acheter quelque chose vont d'abord consulter le web. Il faut donc travailler à la fois sur les réponses apportées par le numérique, en tenant compte de l'évolution des comportements des clients, et sur l'expérience client en magasin, le conseil et la relation directe qui restent essentiels pour de nombreux types de produits.



Robert Martin

Président du Club des managers de centre-ville (CMCV)

« Le plan “Action cœur de ville” atteste une vraie prise de conscience. Les managers de centre-ville sont au cœur de la dynamique qui permettra de la traduire en actes sur le terrain. »

Créé à l’orée des années 2000, le Club des managers de centre-ville représente plus de 200 professionnels exerçant leur activité au sein de collectivités locales de toute taille. Robert Martin, président du CMCV depuis 2014, est actuellement en charge du développement commercial de la ville du Havre.

Quel regard portez-vous sur le plan “Action cœur de ville” ?

C’est une bonne chose que l’État se soit saisi du dossier de la revitalisation des centres-villes. Il est aussi très positif que la conception du plan ait donné lieu à une concertation des experts sur chaque thématique traitée. Le résultat, c’est qu’il favorise une dynamique d’action locale. C’est donc maintenant aux élus, avec les managers de centre-ville ou du commerce, de se positionner pour bénéficier des aides proposées.

Ce plan vous paraît-il complet ?

Je regrette qu’il n’ait pas repris et amélioré les outils de revitalisation déjà existants. Il existe notamment un dispositif permettant d’établir un “périmètre de protection des linéaires commerciaux” qui reste méconnu des collectivités. Il y a également, dans le cadre de la loi ALUR, un dispositif anti-friche commerciale qui, s’il était plus contraignant, permettrait d’obliger les propriétaires à remettre en état les cellules commerciales vides. Enfin, nous avons proposé que la taxe sur les friches commerciales puisse ne s’appliquer que sur le “périmètre de sauvegarde des commerces” ou sur le “périmètre de protection des linéaires commerciaux”.

En quoi les managers de centre-ville peuvent-ils contribuer à la mise en œuvre du plan ?

Ils sont au cœur de la dynamique. Leur rôle est essentiel pour assurer un lien et une cohérence entre les différents paramètres dans les opérations de revitalisation. La santé du commerce n’est qu’un indicateur. Tout ce qui répond aux besoins quotidiens doit être pris en compte : l’artisanat, les services, la santé, les activités de loisir... La question du logement est particulièrement importante : du fait d’une offre mal ciblée, on s’est privé en centre-ville des habitants des classes moyennes, qui représentent souvent les meilleurs consommateurs et les plus participatifs dans le tissu associatif.

Comment envisagez-vous dans ce contexte l’évolution de votre métier ?

C’est en réalité une famille de métiers qui regroupe les managers de centre-ville et les managers de ville et de territoire. En mettant l’accent sur leur importance, le plan ACV va dans le bon sens. Il faut à présent valoriser ces métiers. Le rôle du club est justement de les faire connaître, d’aider les collectivités à recruter et d’accompagner la professionnalisation des managers. Leur montée en compétences et la validation d’une certification de qualité sera à l’ordre du jour de notre 4^e congrès, le 6 juin prochain à Paris.



La Semaine de l'Industrie : coup d'envoi dans une semaine !

L'édition 2018 de la Semaine de l'Industrie se déroule du 26 mars au 1^{er} avril 2018, même si des événements ont lieu depuis le 12 mars. On peut retrouver l'ensemble des événements labellisés sur une carte interactive sur le site dédié, ainsi que sur l'application mobile gratuite (Android et IOS) téléchargeable à l'adresse ci-dessous. La Semaine de l'Industrie se donne chaque année un focus particulier. Celui de 2018 est "L'industrie connectée". Avec la naissance des *smart factories*, le développement des nouvelles technologies, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle, l'industrie connectée est désormais partout et contribue au renouveau de l'industrie.

<https://www.entreprises.gouv.fr> et

<https://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie/appli-smartphone-pour-la-semaine-de-industrie>



Le CNI lance les travaux de 10 comités stratégiques de filière

Le 26 février à Bercy, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a installé le nouveau comité exécutif du conseil national de l'industrie (CNI). Cette réunion a notamment permis de valider une liste de 10 comités stratégiques de filière (CSF) : aéronautique, alimentaire, automobile, bois, chimie et matériaux, ferroviaire, industries et technologies de santé, industrie navale et maritime, mode et luxe, nucléaire. Ce premier comité exécutif a également permis de réaliser un point d'étape sur diverses missions lancées le 20 novembre 2017 et de lancer des travaux sur la fiscalité de production.

<https://www.economie.gouv.fr>



Un dispositif expérimental pour valoriser les métiers de l'Artisanat

Les acteurs économiques et éducatifs locaux vont se mobiliser et multiplier les actions de terrain susceptibles de valoriser les activités artisanales qui recrutent. Les rencontres entre les chefs d'entreprises et les divers publics susceptibles de pourvoir les offres d'emploi, immédiatement ou à terme, vont être développées dans trois territoires pilotes (la Seine-Maritime, l'Essonne et la Loire-Atlantique), avant d'être étendues à la France entière. Il est prévu d'emmener ces publics à la rencontre des artisans, mais aussi d'ouvrir aux artisans les portes des établissements d'enseignement et de soutenir l'entrepreneuriat et le développement économique des entreprises artisanales.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Renforcement de la protection des entreprises stratégiques françaises

Dans le cadre du projet de loi PACTE qui sera présenté en Conseil des ministres le 18 avril prochain, Édouard Philippe et Bruno Le Maire ont annoncé, le 17 février, la volonté gouvernementale d'étendre aux secteurs d'avenir le décret de 2014 protégeant les entreprises stratégiques françaises. Le décret de 2014 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable oblige les investisseurs étrangers à obtenir, pour certains secteurs, une autorisation du ministre de l'Économie et des Finances lorsqu'ils souhaitent investir dans une entreprise. Son extension devait concerner notamment les secteurs de l'intelligence artificielle, du spatial, du stockage des données ou encore celui des semi-conducteurs.

<https://www.economie.gouv.fr>



Consultation publique sur un nouveau décret modifiant le Code des postes et des communications électroniques

Conséquence de la loi organique du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, des parlementaires ne peuvent plus, légalement, être membres du comité national de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux champs électromagnétiques. Un nouveau décret modificatif doit donc supprimer la présence des parlementaires à la fois dans la composition et à la présidence de ce comité. Une personnalité qualifiée, désignée par arrêté interministériel assurera dorénavant le rôle de président. La consultation publique a pour objet de recueillir, avant le 23 mars 2018 à midi, l'avis des acteurs concernés par le projet de décret.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Consultation publique sur la liste de surveillance de la contrefaçon et du piratage

En vue de combattre la contrefaçon à la source, la Commission européenne invite toutes les parties intéressées à contribuer d'ici le 31 mars 2018 à la consultation publique relative à la liste de surveillance de la contrefaçon et du piratage (*IP market Watch list*). L'ambition de la Commission est de publier en 2018 une liste répertoriant les places de marché physiques et sur internet, situées dans un pays tiers à l'Union européenne, qui exerceraient ou faciliteraient l'exercice d'activités portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle (PI), en particulier la contrefaçon et le piratage. La date limite de réponse est fixée au 31 mars 2018.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



26 mars au 1^{er} avril

Semaine de l'Industrie

Plus de 2 900 événements sont attendus pour cette édition 2018 de la Semaine de l'Industrie : visites d'entreprises, *job datings*, forums des métiers, rencontres, conférences et animations de toutes sortes sont proposées par les entreprises et les acteurs institutionnels de l'emploi et de la formation. "L'industrie connectée", focus retenu pour 2018, sera au cœur de cette nouvelle édition (lire aussi en rubrique Actualités).

Partout en France

<https://www.entreprises.gouv.fr>



27 et 28 mars

Stakeholder Forum

Dans le cadre de l'initiative "Digitising European Industry", la DGE organise la 2^e échéance du "Stakeholder Forum" dans le cadre du Salon "Global Industrie" (voir brève suivante). Cette juxtaposition vise à apporter une visibilité internationale à l'industrie française, et à servir de vitrine aux initiatives nationales. Sur trois demi-journées, cet événement rassemblera environ 500 personnes, ministres, directeurs généraux, PDG de grandes entreprises, etc., aux côtés de Mariya Gabriel, commissaire européenne en charge du numérique. Le "Stakeholder Forum" permettra de mettre en valeur les avancées du programme Industrie du Futur et de la marque French Fab, de présenter les cas d'entreprises accompagnées dans leur transformation et de faire valoir l'expertise de l'Alliance pour l'industrie du futur (AIF).

Paris-Nord Villepinte

<https://www.entreprises.gouv.fr>



27-30 mars

Global Industrie

Placé sous le haut patronage du Président de la République, l'événement Global Industrie réunira 2 700 exposants et escompte 50 000 visiteurs, dont 25 % d'internationaux. L'événement reçoit le soutien actif des autorités publiques, nationales et territoriales, des organisations socioprofessionnelles et de l'Alliance pour l'industrie du futur (AIF). La DGE sera partenaire de l'espace Global Industrie Campus qui doit permettre de valoriser les métiers de l'industrie, montrer la richesse des carrières proposées, évaluer les postes disponibles et montrer l'impact de l'industrie du futur.

Paris-Nord Villepinte

<http://www.global-industrie.com/fr/>

ou

<http://www.global-industrie.com/fr/temps-forts/global-industrie-campus>



28 mars

Entreprises en action(s) !

Le forum "Entreprises en action(s) !" rassemblera épargnants, entreprises et représentants du secteur financier afin d'identifier les moyens de dynamiser l'épargne et de mieux financer les entreprises. Enjeu majeur pour le développement du tissu économique, le financement en fonds propres représente aussi une opportunité de diversification pour les épargnants individuels. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, en a fait une priorité du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE).

Paris, ministère de l'Économie et des Finances

<https://www.economie.gouv.fr>



29 mars

Journée nationale des Jeunes (JNDJ)

La Semaine de l'Industrie et la Journée nationale des jeunes (JNDJ) s'unissent de nouveau pour démultiplier messages et actions autour du rapprochement entre jeunes et entreprises. Le dialogue entre les jeunes et le monde professionnel représente en effet un enjeu majeur pour l'emploi et la formation des compétences dont les entreprises auront besoin demain. Les entreprises du secteur industriel porteront les deux labels et bénéficieront des deux portails de visibilité : www.semaine-industrie.gouv.fr et www.jndj.org.

Partout en France

<https://www.entreprises.gouv.fr>



30 mars

Finale du Challenge InnovaTech

Pour la troisième année consécutive, la DGE soutient le Challenge InnovaTech organisé par l'association "Elles bougent" dans le cadre de la Semaine de l'Industrie. Depuis décembre 2017, des équipes de lycéennes et d'étudiantes relèvent le défi d'inventer l'industrie du futur en proposant un projet innovant. Des mairaines, ingénieures ou techniciennes dans l'industrie ou la technologie, sont présentes dans chaque équipe pour soutenir les jeunes filles et contribuer à la création de leur projet. Après avoir sillonné la France et présenté leur projet sous forme de "pitch" percutant devant les jurys régionaux, les équipes finalistes soumettront leur projet au jury national. Un Grand Prix sera attribué par le jury et le public récompensera son projet "coup de cœur".

Paris, ministère de l'Économie et des Finances

<https://www.entreprises.gouv.fr>



1^{er} au 30 avril

Journées Nationales Tourisme & Handicap 2018

Pour leur 12^e anniversaire, les Journées Nationales Tourisme & Handicap passent d'un week-end à un mois entier. Des animations (visites, balades, initiations) et un accueil privilégié contribuent à faire de ces journées des moments festifs et chaleureux, autour d'événements visant à sensibiliser les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs amis aux structures de tourisme et de loisirs qui ont agi en faveur de l'accessibilité pour tous. Depuis leur lancement, ces journées nationales ont rassemblé plus de 1 000 prestataires labellisés Tourisme & Handicap. Leur mobilisation témoigne de l'engagement et des efforts accomplis par les professionnels et les prestataires du tourisme pour accueillir toutes les clientèles et pour que les personnes en situation de handicap puissent profiter de leurs loisirs et vacances en toute liberté et autonomie.

Partout en France

<https://www.entreprises.gouv.fr>



3 au 8 avril

Journées européennes des métiers d'art (#JEMA)

Le thème "Futurs en transmission" sera le fil conducteur de cette 12^e édition. En mettant à l'honneur l'incroyable diversité des 281 métiers recensés dans ce secteur, les JEMA visent à faire évoluer le regard porté sur ces métiers, en mettant en exergue ses liens avec la création et l'innovation. Au fil du temps, les JEMA ont su s'imposer comme un grand rendez-vous populaire avec plus d'un million de visiteurs. En 2018, des établissements emblématiques, comme l'Opéra de Paris, ouvriront exceptionnellement les portes de leurs ateliers. Tous les publics pourront découvrir et s'imprégner de ces métiers présentant une large variété de compétences et de talents exercés par des hommes et des femmes passionnés.

Dans toute la France et certains pays européens

<https://www.entreprises.gouv.fr>



5 et 6 avril

23^e Forum Européen de la Propriété Intellectuelle (FEPI)

Cet événement est organisé par l'Union des fabricants (Unifab) sur le thème des nouveaux outils, méthodes inédites et acteurs insolites permettant de protéger l'intelligence et de lutter contre la contrefaçon. Ce forum constitue un lieu d'échanges entre les acteurs des secteurs public et privé nationaux, européens et mondiaux. L'Unifab regroupe plus de 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activité.

Paris, Pavillon Dauphine

<https://www.unifab.com>



10 avril

6^e Forum des exportateurs de biens à double usage

Les biens à double usage sont les biens et les équipements susceptibles d'avoir une utilisation tant civile que militaire, ou pouvant contribuer au développement ou à l'utilisation d'armes de destruction massive. Le service des biens à double usage (SBDU) de la DGE organise chaque année ce forum qui permet d'informer les entreprises sur l'évolution d'un secteur stratégique soumis à des contraintes de contrôle qu'il convient de comprendre et maîtriser pour les transformer en atout à l'export. Cette année, le point principal sera consacré au lancement de la liaison entre le système d'information EGIDE et le Guichet unique national du dédouanement (GUN).

Paris, ministère de l'Économie et des Finances

<https://www.entreprises.gouv.fr>





Guide méthodologique sur le financement des pôles de compétitivité

Un guide méthodologique sur le financement des pôles de compétitivité a été mis en ligne en février 2018 par la DGE, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et l'association des régions de France. Ce nouveau guide est destiné à tous les financeurs publics des pôles ainsi qu'aux pôles de compétitivité eux-mêmes. Son ambition est de les accompagner dans la construction et la gestion de budgets permettant de mener à bien leurs missions, dans le respect des règles régissant les aides publiques sur le marché intérieur. Téléchargeable à partir de l'adresse ci-dessous, le guide propose 6 fiches thématiques (régimes juridiques, conventionnement, ressources, etc.) et un modèle de convention.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Les meilleures pratiques internationales du tourisme fluvial

Cette étude publiée par la DGE et le CGET, eu égard aux fortes perspectives de développement du tourisme fluvial dans notre pays, apporte un éclairage sur les meilleures pratiques internationales observées à l'étranger et transposables en France. L'étude repose sur l'examen de destinations variées : le Danube, le canal Rideau, le canal Göta, les lacs Mecklembourgeois et le Mékong. Elle identifie les meilleures pratiques et éclaire les principales innovations mises en œuvre (technologies utilisées, offres de services, intégration du numérique, protection de l'environnement...). L'étude propose enfin des recommandations pour enrichir l'offre fluviale française, la structurer et, par la création d'une marque, mieux la promouvoir.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Réalités industrielles - Où va l'Europe ?

Les *Annales des mines* ont fait paraître en février 2018 un numéro consacré à l'avenir de l'Europe. Préfacé par Michel Barnier* et regroupant une vingtaine d'articles sous des signatures prestigieuses, il s'articule selon trois axes : l'architecture de l'Europe, tant à l'égard de ses voisins qu'en interne ; une Europe des projets, répondant aux enjeux les plus lourds auxquels elle est confrontée dans l'industrie et les services ; et une Europe considérée comme une grande puissance et dotée des outils institutionnels requis pour cela. Un avant-propos éclaire de manière synthétique le contenu de ce numéro.

* Négociateur en chef chargé de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni, au titre de l'article 50 du Traité UE.

<http://www.anales.org>



Guide de l'offre e-éducation des sociétés françaises

Avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la DGE a initié fin 2017 un groupe de travail pour aider à promouvoir l'offre française en matière d'e-éducation, secteur stratégique et priorité absolue de la France pour les pays en développement. Un guide en est issu, qui présente l'offre des acteurs de cet écosystème. Cette première édition (téléchargeable à l'adresse ci-dessous) a été distribuée à l'occasion du sommet pour un partenariat mondial pour l'éducation, coprésidé par les Présidents français et sénégalais les 1^{er} et 2 février 2018 à Dakar. Le guide a ensuite été mis à disposition des services économiques et des ambassades en vue de sa diffusion. Pour être référencé dans la seconde édition, prendre contact avec les initiateurs de ce guide, dont les coordonnées figurent à cette adresse :

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Royaume-Uni : les investisseurs étrangers au secours de la stratégie post-Brexit ?

Le numéro 17 des *Synthèses de la Fabrique*, publié en février 2018, montre comment la politique d'ouverture aux échanges menée historiquement par le Royaume-Uni a compensé – et non renforcé – les faiblesses de l'industrie britannique, même si elle ne peut constituer un remède unique. La difficulté de Theresa May est aujourd'hui de maintenir un contexte économique attractif pour les investissements étrangers (IDE), dont le Royaume a besoin, tout en répondant aux attentes contraires de son électorat et aux défis liés au Brexit.

<http://www.la-fabrique.fr>



4 Pages n° 80 - Les enfants réalisent un tiers de leurs voyages sans leurs parents

En un an, près d'un enfant sur deux est parti en voyage sans ses parents. Les enfants ont réalisé 14,1 millions de voyages sans leurs parents et 81,9 millions de nuitées. Ces volumes représentent un tiers de l'ensemble des voyages et des nuitées touristiques des enfants. S'il s'agit d'abord de séjours avec les grands-parents (55,2 % des séjours), les enfants de dix à quatorze ans partent aussi fréquemment en voyage scolaire ou en séjour linguistique (28 % des séjours). Les voyages sans les parents contribuent à la mobilité du plus grand nombre et permettent à des enfants vivant dans des foyers aux revenus relativement modestes de partir en voyage.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Tableau de bord mensuel des services marchands - Résultats de novembre 2017

En novembre 2017, la production des services marchands non financiers est restée quasiment stable, après une vive croissance le mois précédent. Cette stabilisation recouvre toutefois des évolutions contrastées selon les secteurs d'activité. Au troisième trimestre 2017, les prix de production des services vendus ont légèrement ralenti sur l'ensemble des marchés. En revanche, les effectifs des services marchands non financiers, intérim inclus, ont augmenté : 39 400 salariés de plus sur le trimestre et 228 400 de plus sur un an.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Bulletin de conjoncture industrielle - 4^e trimestre 2017

La production manufacturière française a accéléré au quatrième trimestre 2017 (+2,5%), surtout du fait d'un important rebond en octobre. Au final, elle s'est accrue de 2,7% sur l'ensemble de l'année, portée par une croissance de l'ensemble des activités. Les prix de production se sont redressés, en lien avec les hausses du prix du pétrole et des prix des matières premières industrielles. Côté balance commerciale, des ventes aéronautiques exceptionnelles ont nettement réduit le déficit manufacturier. La production manufacturière a également augmenté dans l'Union européenne (+ 1,9%) et dans la zone euro (+ 1,6%). Elle s'est redressée aux États-Unis, mais a reculé en Corée du Sud et en Russie.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Tableau de bord mensuel de l'activité industrielle - Résultats de décembre 2017

Après le fort rebond d'octobre 2017 et un fléchissement en novembre, la production manufacturière n'est repartie que légèrement à la hausse en décembre. Le rebond de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines et d'autres produits industriels a été largement atténué par le net repli de la fabrication de matériels de transport et la poursuite de la baisse de celle des denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac. Il convient de préciser qu'à un niveau plus fin de la nomenclature, ces tendances masquent d'importants contrastes. Sur un an, par rapport à décembre 2016, la progression globale de la production industrielle est toutefois très prononcée (+ 4,7%).

<https://www.entreprises.gouv.fr>

